

## LE PARTAGE DE L'EXPÉRIENCE BALTE ENVERS LES PAYS DU VOISINAGE ORIENTAL DE L'UNION EUROPÉENNE

**Katerina Kesa**

**L'Harmattan** | « [Politique européenne](#) »

2014/4 n° 46 | pages 86 à 116

ISSN 1623-6297

ISBN 9782343057248

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2014-4-page-86.htm>

---

!Pour citer cet article :

---

Katerina Kesa, « Le partage de l'expérience balte envers les pays du voisinage oriental de l'Union européenne », *Politique européenne* 2014/4 (n° 46), p. 86-116.

DOI 10.3917/poeu.046.0086

---

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## **Le partage de l'expérience balte envers les pays du voisinage oriental de l'Union européenne**

Cet article se propose d'étudier le cas de l'exportation des normes (pratiques ou savoir-faire) par les Etats baltes vers l'Est de l'Europe. Dans une démarche interdisciplinaire qui croise notamment les mécanismes de *Policy Transfert Studies* (PTS) et l'approche historique et comparative, cette étude s'intéresse aux raisons qui poussent les Etats baltes à s'engager, aux processus et aux modes de mise en œuvre ainsi qu'au rôle des acteurs émetteurs et leur interaction avec leurs partenaires locaux. En s'appuyant sur quelques cas d'étude d'expertise, il s'agira de tirer des parallèles avec l'assistance nordique vers les Baltes (1990) et se demander de quelle manière le modèle nordique d'assistance constitue une source d'inspiration en direction des Baltes aujourd'hui.

## **Sharing its experience with the Eastern Partnership countries: the case of the Baltic States**

This paper proposes to study the case of exportation of norms (practices and know-how) by the Baltic States towards Eastern Europe. Following an interdisciplinary approach intersecting the mechanisms of Policy Transfert Studies (PTS) and the historical and comparative approach, it attempts to explain the reasons behind the Baltic States' involvement in the East, the processes and the methods of implementation, the role of actors-donors as well as their interaction with their local partners. Through three study cases of expertise, we will draw some parallels with the Nordics' assistance towards the Baltics (1990) to see how the Nordic model of assistance serves as an inspiration for the Baltic States' action today.

# Le partage de l'expérience balte envers les pays du voisinage oriental de l'Union européenne

**Katerina Kesa**  
INALCO

**D**epuis l'adoption de la Politique européenne de voisinage (PEV) en 2003 et l'élargissement de l'UE en 2004 aux États baltes<sup>1</sup>, ces derniers ont fait de la politique de développement et de coopération à l'égard de certains pays postsoviétiques l'une de leurs priorités. Leur action envers cette « nouvelle » Europe de l'Est peut être qualifiée de « parrainage » étatique. Comparable à celle des pays nordiques vis-à-vis des pays baltes durant les années 1990, elle consiste également à soutenir politiquement le rapprochement des pays voisins de l'Est de l'UE avec les organisations occidentales et à apporter une assistance technique dans la mise en place des réformes exigées. Il s'agit dans le cas des pays baltes de partager principalement leur propre expérience de transition, du processus de démocratisation ou d'adoption de normes dites « européennes » avec l'Europe orientale et les pays du Caucase du Sud<sup>2</sup>. Si les deux piliers de l'action de « parrainage » – le soutien politique et le transfert technique – demeurent tous deux d'importants objets de cette nouvelle solidarité<sup>3</sup>, nous nous intéresserons dans cet article plus précisément à la façon dont les États baltes exportent leur savoir-faire à la Géorgie, l'Ukraine ou encore le Belarus.

- 1 Malgré l'utilisation courante du terme « États baltes » pour désigner trois pays riverains de la mer Baltique, il convient de préciser que le terme « Balte » n'est pas adéquat pour l'Estonie comme une référence linguistique. En effet, la langue estonienne appartient à la branche finno-ougrienne et non aux langues baltiques comme le lituanien ou le letton.
- 2 Ce sont globalement tous les pays du Partenariat oriental de l'UE (créé en 2009) : l'Ukraine, la Moldavie, la Biélorussie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan.
- 3 Cette solidarité est en effet nouvelle si l'on tient compte du fait que durant toutes les années 1990, les États baltes avaient plutôt tenté de couper les liens politiques ou économiques avec les pays de l'espace postsoviétique. Or, du point de vue des liens historiques que les Baltes entretenaient avec les pays du Caucase du Sud notamment (et ce depuis le XIX<sup>e</sup> siècle), on pourrait également parler d'un renouvellement d'une solidarité plus ancienne.

Si des travaux récents ont porté sur la politique de voisinage (Delcour, 2011; Delcour et Tulmets, 2008) mais également sur l'action des nouveaux États membres à l'égard des pays voisins et sur la politique de voisinage (Horký et Lightfoot, 2012; Tulmets, 2012; Campain, 2010), les travaux sur l'action balte envers les autres États postsoviétiques demeurent plutôt rares (Andrespok et Kasekamp, 2012; Made, 2012; Kesa et Tulmets, 2012; Kesa, 2012; Delcour, à paraître). Pourtant, le cas de l'exportation de compétences et d'expérience balte présente un objet d'étude intéressant pour un certain nombre de raisons. Il nous permet, tout d'abord, dans une démarche comparative de considérer l'action des pays nordiques vers les pays baltes afin d'établir des parallèles avec le type d'action mené par les États baltes aujourd'hui. Il nous conduit par ailleurs à observer comment ces pays, eux-mêmes anciennes Républiques soviétiques et « importateurs » récents des normes et valeurs européennes (Kasekamp et Pääbo, 2006), tirent des leçons de leur propre processus de transition et d'europanisation ainsi que de cette expérience de l'action nordique dont ils ont bénéficié, pour transmettre à leur tour ces normes de démocratie et de « bonne gouvernance » aux autres pays postsoviétiques. En tenant compte de ces aspects, cet article se penchera plus spécifiquement sur le cas de l'exportation de l'expérience et de savoir-faire baltes vers la Géorgie, la Belarus ou l'Ukraine pour voir si, et de quelle manière, le modèle nordique d'assistance constitue une source d'inspiration en direction des pays Baltes aujourd'hui. Dans une approche historique et comparative, nous nous demanderons s'il s'agit pour autant d'un « transfert dans un autre » ?

Enfin, nous verrons – à travers plusieurs cas d'étude – dans quelle mesure l'action balte envers l'Est prend des formes et touche à des domaines très variés. Qu'il se réalise *via* des conseillers estoniens ou lituaniens, à travers des formations adressées aux fonctionnaires ukrainiens ou géorgiens, ou encore par la diffusion<sup>4</sup> de connaissances au niveau des universités, le transfert balte diffère d'un cas à l'autre et mérite d'être étudié dans sa complexité. Nous chercherons à éclaircir un certain nombre de ces aspects : les raisons qui poussent les États baltes à s'engager auprès de ces pays de l'Est, la définition du type de normes diffusées, l'identification des acteurs qui y participent. Les cas d'étude choisis ici permettront dès lors d'explorer le rôle des acteurs émetteurs, leurs interactions avec les agents récepteurs, les mécanismes et le processus de la mise en œuvre (ou non) de pratiques et des réformes promues par les acteurs émetteurs ainsi que les limites auxquelles une

4 Nous entendons par le concept de la « diffusion » un phénomène large par lequel des connaissances, idées et pratiques sont propagées.

action est confrontée. Nous verrons ainsi que sous un terme plus générique – d'« exportation » ou de « transfert » de normes, de politiques, d'expérience de transition, etc. –, le recours aux concepts tels que la « diffusion » et la « socialisation », qui mettent en avant des approches davantage volontaires, paraît plus pertinent dans cette action de « parrainage »<sup>5</sup> que les concepts de « transfert » ou d'« adoption », qui reflètent une approche plus coercitive.

Après avoir établi un cadre d'analyse et proposer des outils méthodologiques adéquats permettant de prendre en compte la diffusion balte envers l'Est dans toute sa complexité (I), nous nous attacherons, dans une démarche comparative et historique, à mettre l'action balte envers ces pays de l'Est en perspective par rapport à l'action nordique vis-à-vis des Baltes dans les années 1990 (II). Enfin, dans une dernière partie nous proposerons trois cas d'étude afin de préciser les logiques dans lesquelles la diffusion du savoir-faire balte s'inscrit (III).

## Un cadre d'analyse visant à croiser les approches

### Les avantages et les limites des *Policy Transfer Studies*

Différents concepts et mécanismes développés dans le cadre des *Policy Transfer Studies* (PTS) (Dolowitz et Marsh, 2000 ; Delpeuch, 2008) ainsi que le socle de connaissances sociologiques prises dans leur ensemble, offrent des outils intéressants pour analyser comment l'exportation de normes et d'expertise technique s'effectue dans le cadre d'un transfert international. Ces mécanismes nous permettent : de comprendre les motivations (logiques tant rationalistes que constructivistes) qui poussent les acteurs émetteurs à assister les pays partenaires, d'étudier le déroulement et le processus de la mise en place d'un transfert et d'identifier les acteurs transnationaux qui y participent. Ils offrent enfin la possibilité de définir le type et le contenu de ce qui est transféré par les États baltes et de s'interroger sur la méthode de diffusion.

5 Cette étude fait partie d'une thèse de doctorat en cours sur la place et le rôle des États baltes entre pays nordiques et États postsoviétiques au prisme de l'action de « parrainage ». Elle se base sur des communications présentées à Paris (dans le cadre du Groupe de Recherche « Transferts normatifs, politiques et institutionnels en RI et PE » au CERI) et lors de conférences académiques à Grenoble et Varsovie.

Le concept du transfert présente cependant aussi un certain nombre de limites comme celle de s'inscrire dans un postulat par trop rationaliste (Dumoulin et Saurugger, 2010) ou encore de ne pas prendre suffisamment en compte le contexte local du pays récepteur. Il semble également négliger la question de la « réception » par les pays partenaires (Werner et Zimmermann, 2003). Tout en analysant le rôle d'un acteur-émetteur, les études sur le transfert courent le risque (comme c'est le cas des travaux sur l'europanisation) de surestimer le rôle d'un acteur (l'UE par exemple) et de négliger l'apport ou l'influence des autres protagonistes à un même processus. Il y a parfois une réelle concurrence entre plusieurs acteurs étrangers (pays ou organisations) et donc un risque de surévaluer l'expertise des uns tout en négligeant celle des autres.

Le concept de transfert implique également l'aboutissement d'une action. Or, cette finalité pose, selon nous, un problème dans l'évaluation de l'impact réel d'une action de transfert : la diffusion de normes et d'expertise ne pouvant être comparée à une « offre » commerciale, se pose la question de la légitimité à qualifier une action comme efficace, aboutie, voire même réussie ou non. Méthodologiquement, il est difficile d'évaluer l'influence directe d'une expertise dans la mise en œuvre d'une réforme plus large car cette action ne constitue généralement qu'un élément au sein d'un processus plus général de réforme. Il est également particulièrement complexe d'administrer la preuve que l'apprentissage a eu lieu et qu'il est pris en compte (Dumoulin et Saurugger, 2010), de la même manière qu'il est plus globalement problématique de prouver qu'une action de développement ait produit des changements durables n'importe où dans le monde (Horký, 2012). Dans notre cas, les experts baltes insistent fortement sur le phénomène de socialisation et sur les relations supposées être privilégiées<sup>6</sup> avec les acteurs des pays partenaires. Dans bien des cas, la diffusion de cette expertise *via* la formation et les conseils se réalise sans que le transfert de ce savoir-faire du pays A résulte pour autant par sa reprise dans le système du pays B. À travers nos cas d'étude, nous verrons que les acteurs récepteurs sont généralement libres de reprendre ou non un modèle étranger et que l'adoption d'un modèle transféré

6 Lors des entretiens, les experts et autres agents engagés dans des projets de coopération ont souvent décrit une ambiance de confiance, de compréhension, de solidarité et de partenariat à niveau égal. Le fait d'avoir partagé un passé similaire avec leurs partenaires, de parler le même langage, ferait que les rapports entre les émetteurs et récepteurs seraient ici moins hiérarchiques. Certains experts ont également mis en avant que la volonté d'apprendre venait de deux côtés.

(européen, nordique ou balte) est très souvent confrontée aux résistances qui relèvent du contexte d'un pays récepteur, d'où la nécessité de s'intéresser également aux instruments présents dans le système des pays récepteurs. En tenant compte de toutes ces limites concernant les *Policy Transfer Studies*, il nous paraît nécessaire de compléter notre étude avec d'autres approches qui nous permettent d'appréhender plus directement le déroulement et la mise en perspective des actions baltes que les simples résultats et l'impact de ces actions.

### Une approche croisée : recours à des outils complémentaires

Afin d'aborder ce sujet de manière plus nuancée et complète, nous proposons d'y inclure une dimension historique et comparative, en nous inspirant du concept de « l'histoire croisée » qui promeut une approche interdisciplinaire de l'histoire nourrie d'études comparatives (Werner et Zimmermann, 2003). Cette approche nous permet de mettre en parallèle le contenu et la méthode de l'action nordique dans les années 1990 avec ceux de la politique des pays baltes envers l'Est depuis 2004. La comparaison de ces deux expériences d'assistance tient ainsi compte des instruments mobilisés envers les pays baltes (dans les années 1990) par rapport à ceux employés pour les autres pays postsoviétiques (dans les années 2000). Cela nous permet dès lors de relativiser l'action balte en soulevant ses limites. Par ailleurs, en poursuivant cette logique d'histoire croisée, nous pouvons nous demander si l'action balte envers l'Est ne constitue pas une nouvelle version de ce « parrainage » nordique dont les Baltes se seraient inspirés en adoptant la méthode et les pratiques nordiques. Ainsi, ne peut-on pas concevoir ici l'existence d'un « transfert dans un autre » ou d'un transfert de « deuxième main », qui serait réutilisé et adapté par les Baltes pour leur propre action ?

L'approche multi-niveaux centrée sur l'analyse d'acteurs en interaction, les phénomènes d'interactions dans les transferts de normes, leur traduction et redéfinition par les acteurs (Hassenteufel et de Maillard, 2013) nous semble, en outre, proposer des clefs analytiques intéressantes afin de comprendre les rapports qu'entretiennent les acteurs émetteurs et destinataires. Cette approche nous ouvre également la possibilité de nous interroger sur la méthode par laquelle le transfert de normes et de compétences se réalise. Dans une approche toujours sociologique, nous tenons compte, en outre, des travaux de la sociologie – sur les élites de la mondialisation (Delazay, 2004) par exemple – afin d'appréhender ici le (double) rôle des acteurs émetteurs

(experts baltes) à l'international. Ceci nous permet d'identifier les acteurs transnationaux ainsi que leurs statuts (public ou privé) tout en soulignant le jeu des acteurs baltes sur plusieurs niveaux (national et international).

### Diffusion et socialisation dans le partage de l'expertise balte

Si les travaux sur l'eupéanisation ont notamment mis en valeur la nécessité de distinguer les normes formelles/« dures » des normes informelles/« molles » (*cf.* Tulmets dans l'introduction à ce dossier), le cas des transferts baltes envers les pays du voisinage oriental de l'UE montre que ceux-ci se concentrent surtout sur ces dernières. En effet, la diffusion de pratiques par les acteurs estoniens, lettons et lituaniens consiste principalement dans le partage de leur propre expérience de transition et d'intégration européenne, de leur expertise, leur savoir-faire, des bonnes pratiques et guides d'action avec les acteurs partenaires<sup>7</sup>.

Ainsi, nous préférons recourir aux termes de « diffusion » et de « socialisation » plutôt que de transfert, car ils nous semblent plus adéquats pour définir le partage de l'expertise balte et souligner son approche volontaire et non-rationnelle. Le concept de la « diffusion » permet d'appréhender un ensemble plus horizontal et large de phénomènes ayant trait à la circulation des normes, des politiques et des institutions (*cf.* Tulmets dans ce dossier), celui de « socialisation » qui implique que la transmission de normes et valeurs se fait par la présence des phénomènes d'attraction et d'influence entre les acteurs, permet de mettre l'accent sur les rapports spécifiques qu'entretiennent ces derniers entre eux.

Si la deuxième partie de cet article – plus historique et comparatiste – cherche à poser les bases de l'action balte en insistant sur des aspects déjà mentionnés (motivations, nature des acteurs impliqués, des politiques et pratiques promues), la troisième partie se penchera, à travers trois cas d'étude, plus particulièrement sur le déroulement, la méthode de diffusion et le rapport entre les acteurs.

---

7 Celle-ci peut se produire dans le cadre de la politique d'aide au développement européenne mais, dans une très large mesure, elle se réalise au niveau bilatéral.



## L'expertise des États baltes, inspirée de celle des Nordiques ?

### L'action nordique envers les Baltes (1990-2004)

#### • *Enjeux, cadre et type d'action*

Durant la Guerre froide, les pays nordiques ont fait preuve d'un engagement afin de promouvoir la solidarité internationale et la justice redistributive en dehors de leurs frontières auprès des pays en voie de développement principalement (Bergman, 2006)<sup>8</sup>. Avec la fin de l'URSS et lors de la restauration de l'indépendance des pays baltes en 1991, la Suède, le Danemark et la Finlande, se sont activement engagés dans leur région adjacente pour accompagner les pays riverains du Sud de la mer Baltique dans leurs efforts de réformes. Alors que leurs premières actions envers les pays baltes visaient principalement à soutenir les débuts d'un processus de démocratisation, à partir du milieu des années 1990, les pays nordiques ont concentré leurs efforts envers l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie engagés dans leur processus d'adhésion à l'UE<sup>9</sup>.

En tant que voisins directs de l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, les pays nordiques avaient intérêt à maintenir la stabilité de cette région et ont choisi de prendre sous leur « tutelle » ces États n'ayant qu'une courte expérience en tant qu'États indépendants. Les Nordiques voyaient en outre un intérêt à développer et à stabiliser l'économie estonienne, lettone et lituanienne, étant ainsi souvent les premiers à y ouvrir des marchés et à investir dans ces républiques voisines aux marchés compétitifs. L'un des enjeux majeurs de l'entrée des Baltes dans l'UE était que l'adhésion allait elle-même, par sa conditionnalité, contribuer à la stabilisation économique et sociale de ces pays. Il était également courant de penser que l'adhésion des États baltes à l'UE pouvait avoir un impact sur l'équilibre au sein même de l'Union en renforçant le pôle nordique et en favorisant leur position (à l'exemple de

8 Selon la distinction de Fred Halliday (1988), la particularité de l'internationalisme nordique réside dans ses valeurs de la justice sociale et économique globale. Elle peut donc se définir dans les termes de la social-démocratie, tout en approuvant la libéralisation du commerce et de la coopération internationale propres à l'internationalisme libéral (*Source* : Halliday Fred (1988), « Three Concepts of Internationalism », *International Affairs*, n° 64, p. 188).

9 En soutenant la construction de leurs structures de défense nationale (Archer, 1999), ils ont également contribué à accompagner leur adhésion à l'OTAN.

l'« Initiative de la dimension nordique<sup>10</sup> ». L'intensification de la coopération dans la région baltique à partir du milieu des années 1990 coïncide avec l'adhésion de deux pays nordiques – la Suède et la Finlande – à l'UE (1<sup>er</sup> janvier 1995). Ces derniers se seraient déjà vus dans le rôle de relais, de « pont » entre les membres de l'UE et leurs voisins de l'Est.

Parmi les pays nordiques, ce sont la Suède et le Danemark qui constituent les plus grands pourvoyeurs de l'assistance bilatérale aux pays baltes<sup>11</sup>. L'action nordique dans sa région adjacente se fait au niveau bilatéral ou multilatéral à travers les programmes d'assistance européens (TACIS, PHARE, ISPA), ou *via* les organisations régionales (le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil nordique des ministres).

Dans le cadre de l'exportation de l'assistance pratique et technique visant directement ou indirectement l'adaptation de l'acquis communautaire, un large éventail de projets, allant du respect de la démocratie aux règles de droit, en passant par les droits des minorités et le fonctionnement de l'économie de marché, fut développé. La diffusion de ces normes se fait aussi bien dans le cadre de la formation et de séminaires organisés pour les fonctionnaires et diplomates baltes dans le domaine de la législation européenne par exemple, qu'à travers l'assistance à la mise en place des réformes *via* des experts nordiques. L'assistance technique s'effectue alors soit au niveau bilatéral, soit dans le cadre du programme d'aide européenne qui charge les experts des pays membres de conseiller les pays candidats à l'adhésion : le « jumelage » institutionnel (Tulmets, 2006 ; Svensson, 2010) fut par exemple utilisé comme l'un des instruments de préadhésion.

10 La « dimension nordique » de l'UE, créée à l'initiative de la Finlande en 1999 (elle devient en 2006 « dimension septentrionale »), est une politique menée conjointement par l'UE, la Russie, la Norvège et l'Islande et vise à fournir un cadre commun pour « promouvoir la coopération et le dialogue communs [...] renforcer la stabilité et le bien-être économique [...] favoriser l'intégration économique et le développement durable ». Site de l'action extérieure de l'UE : <[http://eeas.europa.eu/north\\_dim/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/north_dim/index_fr.htm)>, (consulté le 11 avril 2014).

11 La Finlande, quant à elle, se consacrait essentiellement au développement et à l'assistance envers l'Estonie (Archer, 1999, 48).

• *L'expertise suédoise dans la réforme de la justice en Lituanie*

Afin de mieux comprendre le processus/déroulement de la diffusion de normes, sa mise en pratique et le rôle des acteurs durant un projet, nous avons choisi de nous fonder sur une étude de Jenny Svensson (2010) portant sur l'expertise de la Swedish National Courts Administration pour la réforme du ministère de la Justice lituanien dans le cadre d'un projet européen. Nous pouvons observer ici que dès les premières étapes du projet – à savoir la formulation du projet pour le soumettre à la Commission européenne<sup>12</sup> et la sélection du pays partenaire qui allait offrir son expertise – la partie lituanienne a joué un rôle moteur à côté des experts étrangers. Pour ce projet judiciaire, cinq États membres de l'UE dont la Suède, la Finlande, la France, l'Allemagne et l'Espagne s'étaient portés candidats pour diffuser et partager leur expertise, ce qui créa un élément de compétition entre les derniers et plaça la Lituanie devant un large éventail de choix pour réformer son système judiciaire. La Suède aurait été sélectionnée non seulement pour le type de service qu'elle offrait mais davantage pour l'image positive qu'elle incarne en Lituanie<sup>13</sup>. Pour ce qui est de la mise en place du projet, les experts suédois furent chargés de réviser des lois, d'organiser des formations et d'apporter une assistance technique à la mise en place de la réforme en Lituanie. Il s'agissait notamment de présenter comment les administrations suédoises faisaient face aux exigences de l'UE, comment elles interprétaient les directives et les transposaient en législation dérivée, en solutions organisationnelles et en systèmes administratifs concrets. Le rôle des fonctionnaires lituaniens était de concrétiser ce travail en pratique, préparer les modifications préliminaires des lois, formuler les documents stratégiques, ou développer des matériaux de formation. Les experts suédois étaient présents à toutes les étapes de cette réforme pour conseiller et soutenir les fonctionnaires lituaniens dans la mise en pratique de la réforme. D'après J. Svensson, les solutions, les idées et l'expérience suédoises servaient certes en tant que modèle de la « vraie vie » et de source d'inspiration pour l'administration lituanienne mais la partie lituanienne n'était pas là pour exécuter l'ordre en silence. Les fonctionnaires lituaniens ont adapté, ajusté ou modifié le modèle suédois à

12 Dans ce projet de jumelage, les autorités lituaniennes faisaient des propositions à la Commission européenne qui les évaluait et les approuvait. Cela a créé un processus où la CE contrôlait strictement et donnait une direction pour mettre en place des changements (Svensson, 2010, 65).

13 « *Nordic countries have good reputation in Lithuania, maybe because Sweden and Denmark are friendly towards also choosing to invest in Lithuania* », Citation d'un fonctionnaire lituanien du projet judiciaire (Svensson, 2010, 68).

leur propre situation. « *After conducting so many projects, of course we can say that it's – as you know – the flavor of Sweden, a Swedish flavor in our legislation, on our experience or whatever* » (Svensson, 2010, 73).

Ce cas d'étude d'exportation de normes d'administrations suédoises en Lituanie montre donc bien qu'il s'agissait davantage d'une forme de diffusion et d'apprentissage de certains éléments du modèle suédois du système judiciaire au contexte lituanien plutôt que d'un transfert ou d'une adoption stricte de celui-ci. L'approche peut donc être qualifiée de volontaire et non coercitive ; d'une part, parce que les experts suédois n'imposaient pas leur façon de faire et, d'autre part, parce que la partie lituanienne disposait d'une large marge de manœuvre dans la mise en place de la réforme. Sur le plan individuel, au fur et à mesure que le projet avançait, les rapports entre les acteurs suédois et lituaniens se renforçaient et évoluaient vers un partenariat plus équilibré et moins hiérarchique. Cette relation entre l'émetteur et le récepteur reflète donc bien ici un processus plus constructiviste d'adaptation et d'hybridation qu'une approche rationaliste entre dominants et dominés (cf. Tulmets, Introduction de ce dossier).

### **Le transfert de l'expertise balte vers l'Est : motivations, nature des acteurs et des normes promues**

Le cas de l'assistance balte envers certains pays postsoviétiques présente un certain nombre de similitudes avec celui des pays nordiques. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie exercent un lobby important pour faciliter le rapprochement de pays comme la Géorgie ou la Moldavie avec l'UE, tout en développant une large variété de projets au niveau bilatéral pour les assister dans leurs réformes. Il est intéressant de noter que depuis l'entrée des pays baltes dans l'UE, leurs relations avec les pays nordiques ont évolué pour passer de celles d'un partenariat déséquilibré à un rapport entre partenaires égaux. Dans le domaine de la politique de développement, de nombreux projets destinés à transférer des compétences vers l'Est sont aujourd'hui co-pilotés (ou co-financés) par un pays nordique et un pays balte. C'est notamment le cas du projet de réforme de la justice et de la prison en Géorgie (2006-2008), financé en grande partie par la Swedish Institute of Development Agency (SIDA)<sup>14</sup>.

14 Rapport d'évaluation réalisé par Swedish Institute for Legal Development (SILD) à la demande de la Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA): Andrew Barclay, Claes Sandgren, « Development Co-operation between Sweden and the Baltic States in the Field of Prison and Probation », Sida Evaluation 03/11, décembre 2002.

En effet, dans le cadre de ce projet, les experts estoniens qui avaient travaillé pour réformer le système pénitentiaire estonien quelques années auparavant furent cette fois mobilisés pour conseiller la Géorgie. Ils ont été choisis par les Suédois et les Géorgiens car ils avaient encore fraîchement en mémoire les conseils dont ils avaient bénéficié de la part d'experts suédois et la façon dont ils avaient mis en place la réforme, mais également parce qu'ils étaient supposés mieux comprendre le contexte géorgien<sup>15</sup>. Cet exemple illustre comment cette triple expérience des pays baltes – celle d'une ex-république soviétique, d'un récepteur d'aide et d'un réformateur – donne un avantage comparatif sur un certain nombre d'autres États membres.

Néanmoins, comparé aux pays nordiques qui disposent d'une longue tradition de solidarité internationale, et ce bien avant la fin de la Guerre froide<sup>16</sup>, la politique d'assistance des États baltes envers les pays du voisinage demeure une sorte de « laboratoire » dans le domaine du développement de la coopération internationale. C'est notamment ce qui ressort de l'analyse d'une large variété de petits projets à court terme développés séparément par chacun des pays baltes durant les quatre ou cinq premières années après leur entrée dans l'UE (2004-2008). En effet, la politique balte de développement est en grande partie fondée sur des projets restreints et manque d'une stratégie nationale à long terme avec chacun de ses partenaires est-européens (Andrespok et Kasekamp, 2012, 122) ce qui pourrait être mis sur le compte de l'absence d'une tradition à long terme dans ce domaine. D'autres différences primordiales sont à souligner comme celles de l'importance de l'aide financière qui allait de pair avec les projets nordiques au niveau bilatéral et le manque de moyens financiers dans le cas du parrainage des pays baltes. La proximité géographique des pays nordiques avec les pays baltes a sans aucun doute également favorisé la circulation des idées et des normes des uns vers les autres dans le domaine de l'assistance extérieure<sup>17</sup>.

- 
- 15 Interview avec un fonctionnaire estonien au ministère des Affaires étrangères estonien à Tallinn, 5 mai 2010.
- 16 Au sujet de la solidarité nordique en général et la solidarité « adjacente » concernant la région baltique, voir Bergman (2006).
- 17 D'après Annika Bergman, grâce à ce facteur géographique, la poursuite de l'internationalisme « adjacent » aurait non seulement embrassé les élites nordiques et les acteurs non gouvernementaux mais également un grand nombre de citoyens. Le degré d'engagement sur la base citoyenne aurait ainsi conduit au développement local de la politique étrangère dans les pays nordiques (Bergman, 2006, 79).

Mis à part ces différences – structurelles notamment – nous allons voir que si l'on s'attache à étudier le contenu de ce qui est transféré, les acteurs engagés ainsi que la méthode utilisée, le cas balte envers l'Est (à partir de 2004) peut se rapprocher du cas nordique-balte (1990-2004) à bien des aspects. Il semble y avoir, chez certains experts estoniens du moins, la volonté claire de s'inspirer des pratiques nordiques<sup>18</sup>.

• *Les raisons de la solidarité balte envers l'Est*

Les motivations de l'action balte s'inscrivent selon nous autant dans des logiques constructivistes que rationalistes. Lorsque l'on cherche à comprendre les raisons qui ont incité l'élite politique des pays baltes à déclarer (dès 2003) que la coopération au développement de ce qui constituait alors le « nouveau » voisinage oriental de l'UE, allait devenir « l'une des priorités » de leurs politiques étrangères, il convient avant tout de se rappeler que, durant les années 1990<sup>19</sup>, ces derniers avaient au contraire tenté de se défaire des liens politiques et économiques avec les pays de l'espace postsoviétique. La décision de participer activement à la Politique européenne de voisinage pourrait de ce fait être vue comme un « nouveau » départ dans les relations des Baltes avec certaines Républiques de l'ex-Union soviétique. Les raisons de l'engagement se fondent sur des calculs identitaires complexes. L'argument de « devoir rendre ce qu'ils ont reçu », notamment de la part des pays nordiques est également mobilisé. Dans ce sens, cette nouvelle solidarité correspond au sentiment ressenti par les élites baltes qu'il est dans leur devoir d'aider les autres à leur tour. Ayant atteint l'objectif de l'adhésion en 2004, les politiques étrangères des pays baltes se trouvent au « point zéro ». Le rapprochement avec des pays tels que la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et le Belarus peut alors être vu comme la redéfinition de leurs politiques étrangères (Kesa, 2012). Pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, leur participation active dans cette politique européenne est censée remplir ce vide et offrir éventuellement aussi l'occasion de jouer un rôle de pont entre l'Est et l'Ouest (Galbreath et Lamoreaux, 2007) au sein de l'UE. L'expérience de l'URSS ajoutée à celle du processus d'intégration peut, selon des représentants la classe politique balte<sup>20</sup>, donner une valeur ajoutée et permettre une

18 Ce constat ressort dans beaucoup d'interviews réalisées avec les acteurs estoniens notamment.

19 De la restauration de l'indépendance des États baltes (1991) jusqu'à l'intégration définitive de ces derniers aux structures euro-atlantiques (2004).

20 Interviews réalisés avec des diplomates et fonctionnaires baltes à Tallinn, Riga, Vilnius, Paris et Tbilissi entre 2010 et 2012.

meilleure compréhension des enjeux auxquels certaines de ces ex-républiques soviétiques sont confrontées. Il s'agit ainsi de proposer des solutions plus adéquates par rapport à d'autres pays de l'UE. En outre, les « révolutions de couleur » en Géorgie (2003) et en Ukraine (2004) peuvent être considérées comme ayant donné un nouveau point de départ aux relations entre ces pays. Pour l'élite politique balte, ces événements sont vus comme un signe important de changement dans cette région. L'opportunité d'influencer les dynamiques réformatrices dans ces pays par le rapprochement à l'UE notamment, apparaît majeure pour ces élites. Le rôle de la Russie dans ces pays donne également à cet engagement un aspect clairement idéologique. En effet, bien que non officiellement affichée, une des raisons sous-jacente est que cette assistance vers l'Est est pensée comme un moyen permettant de réduire l'influence russe dans ces pays du voisinage oriental pour les aider à consolider leur indépendance par rapport à Moscou (Galbreath et Lasas, 2008, 130)<sup>21</sup>. Dans ce sens, cette solidarité envers l'Europe de l'Est peut être perçue comme une solidarité historique en ce qu'elle est définie en relation avec le destin commun de ces pays durant l'époque soviétique<sup>22</sup>.

• *Le cadre de l'expertise: acteurs et contenu*

En se penchant sur la façon dont les projets d'assistance sont organisés dans les trois pays baltes, on voit que ce sont les bureaux du développement et de coopération au ministère des Affaires étrangères à Tallinn, Riga et Vilnius (en coopération avec d'autres ministères compétents dans des domaines particuliers) qui sont chargés de chapeauter l'ensemble de l'assistance. Néanmoins, depuis un certain nombre d'années déjà, les groupes de la société civile participent de plus en plus à la réalisation de projets d'aide à la transition. S'inspirant d'exemples européens, des plateformes nationales d'Organisations non gouvernementales (ONG) ont été créées : The Latvian Platform for Development Cooperation (LAPAS) en Lettonie, Estonian Roundtable for Development Cooperation (AKÜ) en Estonie (Andrespok

20 Ce raisonnement géopolitique et idéologique ressortait régulièrement dans nos discussions avec les experts et journalistes estoniens.

21 Des exemples concrets vont de la collaboration des activistes anti-communistes baltes et ceux du Caucase du Sud, des liens entre les Fronts populaires baltes avec les mouvements indépendantistes des autres républiques (à partir de 1988) aux relations spécifiques entre peuples du Caucase du Sud et Baltes au XIX<sup>e</sup> siècle.

et Kasekamp, 2012, 126)<sup>23</sup>. Malgré le rôle du secteur public à la tête des projets, le secteur non gouvernemental et privé est de plus en plus impliqué dans les actions de soutien à la transition aussi bien dans les pays baltes que dans les pays partenaires<sup>24</sup>.

Le partage d'expertise balte peut, dans les grandes lignes, être divisé en trois types : en premier lieu les formations visant à partager l'expérience balte en matière d'intégration européenne et de renforcement des capacités administratives, adressées aux fonctionnaires ou diplomates géorgiens, moldaves et ukrainiens. L'un des plus grands centres de ce genre est constitué par le Centre de formation de partenariat oriental à Tallinn, créé en 2011 et financé en partie par SIDA, le MAE finlandais et précédemment par la Commission européenne. Cette diffusion et partage d'expertise se font en deuxième lieu *via* des experts estoniens, lettons ou lituaniens en économie, justice ou encore régulation de frontières. Travaillant dans le secteur public ou privé, ces experts sont envoyés soit dans le cadre bilatéral<sup>25</sup>, soit dans le cadre multilatéral des projets européens et onusiens (des experts estoniens et lituaniens ont participé à la mission européenne de justice, EUJUST Thémis en Géorgie, à la mission UNOMIG) dans le pays partenaire. Un troisième type de diffusion – un cas un peu à part – consiste à offrir aux étudiants des pays partenaires la possibilité d'étudier dans une université estonienne, lettone ou lituanienne, voire même accueillir une université est-européenne sur le sol balte (comme c'est le cas d'une université biélorusse, European Humanities University (EHU), transférée à Vilnius en 2004 comme nous l'étudierons par la suite).

La sélection du contenu et des secteurs prioritaires de ce qui est transféré se fait, d'après les gouvernements baltes, en fonction des domaines où ces pays pensent avoir un avantage comparatif par rapport aux autres. Les trois pays considèrent ainsi la promotion de la démocratie et les droits de l'homme ainsi

- 
- 22 Les deux pays ont également développé dans le cadre de la Soros Foundation Latvia et l'Open Estonian Foundation un programme nommé « East-East Beyond Borders » dont l'objectif est de développer la coopération avec l'Europe de l'Est.
- 23 On peut par exemple noter une remarquable hausse de la participation du secteur non gouvernemental des pays partenaires à ces actions (pour la coopération bilatérale de la Lituanie, le secteur non gouvernemental des pays partenaires passe de 2 % en 2008 à 40 % en 2011) (Site du MAE lituanien, consulté en 2010 et 2012).
- 25 Par exemple : un homme politique estonien, Mart Laar, a exercé comme conseiller économique auprès de l'ex-président géorgien, Mikheil Saakaschvili.



qu'un certain nombre d'aspects de la « bonne gouvernance » comme une de leurs meilleures expériences à transmettre de la transition. En plus de ces domaines, ils se concentrent sur l'aide à la réforme économique, la protection de l'environnement, les réformes sociales et de l'éducation (Andrespok et Kasekamp, 2012, 123)<sup>26</sup>.

## L'exportation des politiques, normes et compétences à travers l'expertise, la formation et les universités

L'objectif est de souligner dans quelle mesure les pays baltes exportent des normes et politiques *dites* européennes envers les pays du voisinage oriental de l'UE à partir de leur propre expérience en matière de transition et d'intégration et du type de formations et de conseils qu'ils ont reçus eux-mêmes auparavant de la part des pays nordiques. Cette transmission de leur expertise se fait généralement à travers les formations destinées aux fonctionnaires ou diplomates géorgiens, moldaves, ukrainiens ou arméniens. L'existence des projets d'assistance est généralement rendue publique (sur le site internet du ministère des Affaires étrangères) mais l'information quant à la mise en place réelle ou le résultat des projets est rarement accessible. Cette partie de l'article tentera modestement de remplir ce vide en apportant quelques éclaircissements sur le déroulement d'un projet à travers ses mécanismes, son processus de mise en œuvre (ou non) de pratiques et des réformes promues par les acteurs émetteurs ainsi que sur ses limites (p. 62).

Pour ce faire, nous nous fondons en grande partie sur les informations et témoignages collectés lors d'entretiens menés auprès d'experts directement ou indirectement impliqués dans ces projets<sup>27</sup>. Nous avons notamment demandé aux experts de décrire en détail la mission dont ils étaient en charge :

- 26 Malgré le fait que les projets d'assistance développés par les États baltes soient relativement similaires dans leur nature et dans le choix de partenaires, il existe très peu de coordination entre eux dans ce domaine. Une coordination informelle existe néanmoins au sein du groupe pays baltes-pays nordiques ainsi que le groupe des pays baltes-pays de Visegrad (Kesa, 2011, 95).
- 27 Si cet article publie quelques résultats de recherches menées depuis 2008 dans le cadre d'une thèse de doctorat (comprenant environ 45 entretiens à Tbilissi, Riga, Vilnius, Tallinn, Paris, Bruxelles), les trois cas d'étude portent sur des entretiens semi-directifs réalisés à Tallinn avec deux experts estoniens en 2012 et 2014, et à Paris avec une ancienne étudiante de l'EHU et un enseignant de cet établissement en 2013.

De qui venait l'initiative?; Comment et par qui étaient définis les objectifs du projet, les tâches à accomplir par l'expert?; Quelles étaient selon nos experts les attentes des partenaires et comment l'expertise étrangère était perçue par eux?; Quels rapports ces experts entretenaient avec les acteurs locaux? Nous avons également invité ces experts à nous faire part des difficultés rencontrées lors de la mise en place du projet et de tenter de tirer des parallèles entre le contexte de leur pays en tant que récepteur d'assistance (durant les années 1990) et celui des pays partenaires (aujourd'hui)<sup>28</sup>. Leurs témoignages constituent à la fois une source d'information primaire importante et permettent également de se pencher de manière réflexive sur le rôle de ces acteurs, les zones d'ombre de leur pays en tant que modèle, ainsi que les contraintes venant du contexte du pays récepteur<sup>29</sup>.

Nous avons choisi de nous focaliser sur trois cas d'étude qui se présentent chacun sous des formes et aspects différents. Il s'agira dans un premier temps d'un projet de formation et de conseil entrepris par l'Académie estonienne de sécurité dans le domaine policier qui se déroule sur plusieurs années et dans lequel de nombreux jeunes fonctionnaires de police géorgiens, sont venus en Estonie pour apprendre comment fonctionne la police estonienne. Le deuxième cas s'intéressera à la mission (les objectifs, les tâches accomplies, les difficultés rencontrées) menée par un journaliste estonien durant trois mois dans la tentative de mise en place d'une réforme de la télévision publique géorgienne (GTVR) en 2008. Enfin, nous montrerons que le cas particulier du déplacement d'une université biélorusse à Vilnius offre aussi à penser des mécanismes d'adoption des normes européennes. Outre la différence dans la durée, les instruments ou lieu de l'expertise, l'intérêt des deux premiers cas d'étude dans cet article, réside dans le fait qu'ils montrent assez bien que l'expertise réalisée par les experts baltes (Estoniens en l'occurrence ici), s'inspire de l'action nordique dont les Baltes ont bénéficié durant la période de leur propre transition et intégration européenne. D'où selon nous la pertinence de parler d'une « diffusion/transfert dans un autre ».

28 Il s'agissait ici de les faire réfléchir sur le type d'assistance et d'expertise qu'offrait leur pays aujourd'hui par rapport à l'action des pays nordiques.

29 Bien que nous ayons conscience qu'une telle source d'information n'est pas impartiale et peut être délicate à traiter, le positionnement et la réflexion des acteurs sur leur propre travail (les conditions de la mise en œuvre, les tâches réalisées...) ainsi que leur regard envers les acteurs récepteurs, constitue pour nous toutefois un objet d'étude très intéressant.

• *Formation des fonctionnaires de police géorgiens en Estonie*

Pour une mise en contexte, le projet de formation et de conseil s'est déroulé parallèlement à la réforme du système policier menée en Géorgie sous l'ex-président Mikheil Saakachvili, qui manifesta surtout une volonté claire d'éradiquer la corruption des policiers<sup>30</sup> en remplaçant de manière radicale les fonctionnaires en place des jeunes. Ces derniers manquant souvent d'expérience solide et de formation spécifique dans ce domaine, la formation d'un grand nombre de policiers fut en partie léguée aux experts estoniens et finlandais<sup>31</sup>. Les premiers contacts datent donc de 2004, lorsque l'Académie du ministère géorgien de l'intérieur proposa à l'Académie de sciences de défense estonienne d'échanger sur l'expérience estonienne de réforme du système policier et de formation des policiers. La coopération s'est véritablement intensifiée en 2005 avec l'implication de l'UNOMIG<sup>32</sup>.

Le projet visant à former les fonctionnaires de police géorgiens (2005-2008) dans le cadre de la réforme géorgienne du système policier fut mis en place par l'Académie estonienne des sciences de défense et principalement financé par le MAE estonien. Outre l'engagement de l'académie, d'autres partenaires – tels que la mission onusienne en Géorgie, UNOMIG<sup>33</sup>, chargée de sélectionner localement les fonctionnaires de police pouvant bénéficier de la formation, la police de patrouille géorgienne, le Collège de police finlandais (situé à Tampere) dont les lecteurs ont assuré quelques cours (principalement dans le domaine des droits de l'homme ou traitement de la violence conjugale)<sup>34</sup> –

30 Pour une analyse détaillée de la réforme de police en Géorgie, voir Kupatadze Alexander, « Police Reform in Georgia », Center for Social Sciences (CCS), Géorgie, septembre 2012.

31 « On nous a donné quasiment carte blanche pour former... » (Citation d'interview avec l'expert), à l'Académie de sciences de défense, Tallinn, 22 avril 2014.

32 En janvier 2005, la chef de la Mission d'observation des Nations unies (UNOMIG) en Géorgie, H. Tagliavini, adressa une demande aux ministères estoniens des Affaires étrangères et intérieures, pour que l'Académie estonienne se charge d'organiser des formations aux fonctionnaires de police géorgiens qui se trouvaient sur le territoire de la Géorgie/Abkhazie. Une délégation d'UNOMIG s'est rendue en Estonie pour évaluer les possibilités de former les policiers géorgiens (*source* : <<http://www.sisekaitse.ee/index.php?id=2705>>).

33 La mission de l'ONU UNOMIG fut établie en Géorgie en août 1993 dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu entre la république de Géorgie et les autorités d'Abkhazie. La mission prit fin en juin 2009. <<http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/unomig/>> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2014)

34 Ce cas d'étude se base en grande partie sur l'interview réalisée en avril 2014 à Tallinn avec le chef de ce projet à l'Académie de défense estonienne.

ont également participé à ce projet. Celui-ci comprenait véritablement deux types de transfert : les formations adressées aux fonctionnaires de police géorgienne (2005-2008<sup>35</sup>) ; le conseil pour la création d'un système d'enseignement de policiers en Géorgie (à partir de 2007).

L'objectif de la formation qui se déroulait en Estonie était de familiariser les fonctionnaires de police géorgiens avec les rudiments démocratiques du travail policier, avec le système et le cadre légal de type européen (formation théorique). Elle comprenait également des stages d'ordre pratique sur le terrain (tels que l'utilisation des armes, les premiers secours, la conduite avec sirène allumée, l'auto-défense...). En tout, cent Géorgiens (par groupe de vingt) ont bénéficié de quatre semaines de formations intenses. L'organisation des formations en Estonie devait leur permettre de travailler dans un autre environnement, loin de chez eux afin de voir comment fonctionnent les policiers dans un contexte européen. La coopération a ensuite évolué à partir de 2007 en un partenariat entre l'Académie des sciences de défense et l'Académie de police au sein du ministère de l'Intérieur géorgien dans lequel la partie estonienne a tenté d'aider – avec conseils, matériel pédagogique et surtout en reprenant l'expérience estonienne dans ce domaine – à développer un système d'enseignement de policiers en Géorgie. D'après le chef estonien de ce projet, l'idée de cette nouvelle coopération était de donner aux partenaires géorgiens les outils et l'expertise nécessaires à leur reprise et application chez eux.

Ce cas illustre parfaitement le lien avec la formation offerte par les pays nordiques dans les premières années de 1990 aux Estoniens<sup>36</sup>. Selon les sources de notre interlocuteur, la police estonienne doit en effet beaucoup aux Finlandais pour l'apprentissage du savoir-faire des policiers et le soutien en matériel technique. Dans le projet d'assistance en Géorgie, les experts estoniens disent s'être précisément inspirés de cette assistance (technique et matérielle) finlandaise mais tentent également de tirer des leçons de cette expérience pour ne pas reproduire les mêmes erreurs que leurs voisins nordiques<sup>37</sup>. Pour le chef du projet de formation, il était important que

35 Ces formations ont pris fin en août 2008 dans le contexte du conflit russo-géorgien.

36 Avec la différence toutefois que ces formations se sont déroulées à l'époque en Estonie et non en Finlande.

37 « [...] Nous nous sommes alors rappelés que nous aussi, nous avons été formés, pris en charge, aidés dans les années 1990 et que c'était notre tour de faire la même chose maintenant. Nous nous sommes aussi souvenus de

l'Estonie n'impose ou n'exporte pas son propre modèle aux autres, il fallait plutôt adapter les formations en fonction des besoins du pays récepteur, de présenter aux Géorgiens leur propre expérience tout en leur laissant le choix de l'adopter « comme bon leur semble » et, une fois ces formations réalisées, « de leur passer la main »<sup>38</sup>. Ce constat sur la souplesse de l'expertise diffusée et le fait que les formations ont été au fur et à mesure adaptées au contexte géorgien, montrent bien la présence d'un ensemble plus horizontal et large de phénomènes dans ce projet permettant la circulation des savoir-faire. Ainsi dans ce cas, non seulement les émetteurs offraient leur expertise aux récepteurs mais les premiers étaient également amenés à modifier leur modèle d'assistance en fonction des attentes de leurs partenaires et du contexte du pays récepteur. Selon le chef du projet estonien interrogé, l'Académie estonienne a en outre fait ici preuve d'une volonté de non-intervention pour effectuer le suivi et le contrôle auprès des fonctionnaires formés pour voir comment les Géorgiens l'appliquaient chez eux. Aucune contrainte ne fut ainsi imposée à la partie géorgienne d'appliquer le savoir-faire diffusé par les experts estoniens. L'approche peut de ce fait être clairement qualifiée de volontaire et non coercitive ici<sup>39</sup>. En nous appuyant sur le témoignage du chef de projet à l'Académie estonienne des sciences de défense, nous pouvons dire que, si l'assistance estonienne était très appréciée et demandée par les Géorgiens parce que les Estoniens avaient eux-mêmes vécu la même expérience et que les premiers leur faisaient confiance<sup>40</sup> (la présence du phénomène d'attirance pourrait théoriquement favoriser la socialisation), la finalisation du projet, à savoir la création d'un système d'enseignement géorgien pour former les policiers, était, quant à elle, confrontée à un certain nombre de difficultés. Ces dernières étaient en grande partie liées au problème de financement mais il y avait aussi beaucoup de résistances au niveau du contexte local à entreprendre des changements structurels. De plus, les attentes différentes chez les uns et les autres sur la finalité du projet

---

ce que nous n'avions pas apprécié chez les experts étrangers pour ne pas répéter les mêmes erreurs. » (Citation de l'expert interviewé à l'Académie de sciences de défense, Tallinn, 22 avril 2014).

- 38 Interview avec le chef de projet estonien réalisée à Tallinn en avril 2014.
- 39 L'expert souligne ici que, pour un certain nombre de raisons (comme le conflit qui a éclaté en 2008 mais également du fait d'un grand nombre de changements de cadres chez les fonctionnaires géorgiens), les liens ont été quasiment coupés depuis.
- 40 Ne serait-ce que parce que les experts estoniens offraient des formations en langue russe, ce qui permit une communication directe entre donneurs et récepteurs et évita de passer par les traductions (de l'anglais vers le russe ou le géorgien).

ont représenté un véritable frein à la mise en place d'un système d'enseignement régulier. En effet, si les experts estoniens ont proposé qu'un système d'enseignement supérieur suivant la logique universitaire (3 + 2) avec une alternance professionnelle soit mis en place en Géorgie, la partie géorgienne, par manque de moyens financiers et absence de cadre institutionnel<sup>41</sup>, a quant à elle, cherché une solution qui permettrait de former les policiers en l'espace de quelques mois. De par son approche plutôt volontariste, ce cas de formation et de conseil représente pour nous un cas d'apprentissage et de diffusion de normes « molles », à savoir des pratiques des fonctionnaires de police et experts de défense estoniens à leurs homologues géorgiens. En effet, malgré la transmission et le partage du savoir-faire estonien, la partie réceptrice ne s'est pas vue imposée des obligations ou contraintes en échange. Même si certaines pratiques de travail estoniennes ou européennes furent adoptées par les policiers géorgiens, nous ne pouvons pas ici parler d'une répliation à l'identique des réformes estoniennes, donc d'un transfert du système d'enseignement estonien vers la Géorgie.

• *La Radio-Télédiffusion géorgienne (GTVR) : transfert de compétences, apprentissage, socialisation par l'expertise*

Le projet d'expertise par le journaliste estonien en Géorgie, se réalisa dans le contexte de tensions montantes dans la société géorgienne contre son gouvernement<sup>42</sup>, au moment de la période préélectorale en Géorgie (mars-mai 2008) et à quelques mois du conflit russo-géorgien (août 2008)<sup>43</sup>. Le rôle de l'expert était d'aider à mener en trois mois la réforme de la Radio-Télédiffusion géorgienne (GTVR) pour en faire un média libre et équilibré et augmenter

41 L'expert souligna par exemple qu'ils avaient proposé à la partie géorgienne que le ministère des Affaires intérieures (dont dépendait l'Académie) collabore avec le ministère de l'Éducation pour créer un cursus de formation des policiers au sein de l'université de Tbilissi pour que les futurs policiers puissent obtenir en partie une formation universitaire. Ce projet a essuyé un refus, notamment parce que les deux ministères n'entretenaient pas de bonnes relations.

42 En novembre 2007, d'importantes manifestations d'opposition eurent lieu à Tbilissi. Sur le sujet, voir Nicolas Landru, « Géorgie. Où est passée l'opposition ? », *Grande Europe*, n° 27, décembre 2010 - La Documentation française © DILA.

43 L'envoi d'un expert estonien fut réalisé à la demande du chef du parlement géorgien en 2008, Nino Burdjanadze, et validé par le président estonien, Toomas Hendrik Ilves.

ainsi son influence et sa légitimité auprès des Géorgiens<sup>44</sup>. Ce cas d'étude s'inscrit ici directement dans le partage de l'expérience et des compétences d'un expert envoyé sur le terrain pour aider à réaliser et conseiller la réforme. Il s'agit d'un journaliste estonien expérimenté, rédacteur en chef de *Baltic News Service* d'Estonie, ayant une bonne connaissance de la Géorgie et qui avait lui-même bénéficié d'une formation journalistique dans les rédactions des pays nordiques dans les années 1990<sup>45</sup>.

D'après l'expert estonien, c'était lui qui fixait les domaines d'activités prioritaires en fonction du contexte et des besoins. Étant donné que le projet d'expertise se déroulait au moment de la campagne électorale (à la veille des élections législatives en Géorgie, le 21 mai 2008), l'un des rôles que le journaliste estonien s'était attribué consistait à veiller à ce que les informations et débats télévisés soient présentés de façon équilibrée et que soit respecté le temps de parole entre les partis gouvernementaux et ceux de l'opposition. Il s'est en outre chargé d'évaluer le niveau de professionnalisme des journalistes mais aussi celui du système de la télévision publique géorgienne dans son ensemble. Dans le cadre de ce projet de transfert, il a également organisé régulièrement des formations aux journalistes, en s'appuyant sur ses vingt ans d'expérience dans ce domaine.

L'expert estonien souligne la réelle volonté exprimée par les journalistes et reporters géorgiens de recevoir des conseils et de bénéficier de ces formations, ce qui aurait permis pour lui de mettre en place une « coopération fructueuse » avec eux. Il se dit avoir également réussi à influencer la façon dont le journal télévisé était présenté et les débats électoraux organisés pour convaincre les leaders d'opposition de participer aux débats télévisés qu'ils cherchaient auparavant à boycotter<sup>46</sup>. D'après l'expert, le problème était que les partis d'opposition en Géorgie percevaient la télévision publique financée par l'État comme un moyen de communication des partis loyaux à M. Saakachvili. L'expert estonien serait enfin parvenu à attirer l'attention des journalistes

44 Le projet de cette assistance est disponible sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères estonien. <[http://vm.ee/sites/default/files/content-editors/web-static/340/2008\\_6\\_Gruusia.pdf](http://vm.ee/sites/default/files/content-editors/web-static/340/2008_6_Gruusia.pdf)>.

45 Interview avec le journaliste estonien en mai 2012 dans les locaux de BNS à Tallinn.

46 L'expert estonien serait lui-même allé rencontrer les leaders des partis d'opposition en les prévenant que, même s'ils ne participaient pas aux débats, il aurait quand même lieu et qu'à leur place seraient mis des portraits à taille humaine. *Ibid.*

sur certains problèmes déontologiques et éthiques du travail, notamment en accompagnant les reporters sur le terrain. Nous pouvons supposer dans ce cas de figure que si l'agent émetteur a bien réussi à influencer les pratiques des journalistes géorgiens, c'est sans doute grâce à un rapport de confiance qui s'était rapidement instauré entre lui et les journalistes géorgiens. Il semble de ce fait tout à fait judicieux ici de parler du concept de socialisation.

Or, mis à part ces quelques résultats, les tentatives d'aider à la mise en place de la réforme se seraient, selon l'expert estonien, confrontées plus généralement à la construction même du système journalistique en Géorgie. Le problème n'était pas tant dans le professionnalisme des journalistes, globalement expérimentés et en grande partie formés en Europe, que la lourdeur de la hiérarchie, les changements récurrents des dirigeants à la tête de la TV (trois changements en trois mois) et un manque de coordination entre les conseillers étrangers. Ce constat empêchait de mener une réforme à long terme et rendait nécessaire, à chaque nouvelle arrivée, de recommencer le processus à zéro. De même, la question de l'indépendance des journalistes se posait de manière accrue. Les tentatives de réformes étaient confrontées à une forme de hiérarchie qui obligeait les moniteurs en charge à surveiller l'éthique journalistique à faire valider leurs propositions par l'équipe dirigeante de la TV, elle-même sous l'influence des hommes politiques et le milieu des affaires. Enfin, selon l'expert estonien, pendant toute la période de son travail, de nombreux autres experts étrangers sont venus former les journalistes géorgiens, mais il n'y avait aucune coordination entre ces conseillers étrangers. Il manquait ainsi une vue d'ensemble des formations et conseils que les autres donnaient, ce qui représentait un problème selon cet expert qui ne savait pas si un même type de formation était donné plusieurs fois ou s'il y avait des domaines qui manquaient d'expertise<sup>47</sup>.

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'un exemple méthodologiquement, certes, peu représentatif de diffusion de pratiques journalistiques européennes, l'approche adoptée semble cependant différente de l'approche nordique, utilisée dans années 1990. Lorsque les jeunes journalistes estoniens (lettons ou lituaniens) étaient formés, les pays nordiques les faisaient souvent venir travailler pour quelques mois (dans le cadre d'un stage notamment) directement dans les rédactions de leurs journaux. L'insertion ou immersion directe dans la pratique du journalisme avait permis un effet plus conséquent en termes

47 Interview avec l'expert estonien en mai 2012 dans les locaux de BNS à Tallinn.



de transfert de savoir-faire<sup>48</sup> que dans le cas ici. L'action de conseil et de formation réalisée par le journaliste-rédacteur estonien équivaut plutôt à une diffusion de savoir-faire, donc de normes « molles », en partie adoptée par les journalistes et reporters géorgiens. L'approche volontaire de cette coopération, donnant lieu aux échanges et à la circulation d'informations entre les deux partis impliqués, nous semble donc relever davantage de la socialisation dans un certain nombre de pratiques.

• *L'implantation d'une université biélorusse à Vilnius: « diffusion », « transfert » et « imposition »*

Un autre cas intéressant pour observer la façon dont les États baltes tentent d'influer sur le processus de démocratisation et d'eupéanisation des pays du voisinage est-européen serait de prendre l'exemple dans le domaine éducatif et universitaire. Le déplacement en 2004 de toute une université biélorusse, l'Université européenne des sciences sociales (plus connue sous son acronyme en anglais d'EHU), à Vilnius demeure un cas spécifique d'analyse de la reprise des normes européennes. Il s'inscrit plus largement dans la continuation d'un projet initié, soutenu et mené par les intellectuels biélorusses, fondations occidentales, les États européens et les États-Unis. En effet, cette université privée était, depuis sa création en 1992, sous l'influence de la pensée occidentale (théorie critique et sociale, libéralisme économique, pluralisme philosophique) et visait les standards et la méthodologie occidentale ainsi que l'eupéanisation de son identité et l'orientation géopolitique de la Belarus<sup>49</sup>. Son transfert à Vilnius, lui permet de continuer à fonctionner selon les principes d'une université européenne tout en la soumettant totalement à la législation lituanienne.

En effet, lorsque cette université fut ouverte à Minsk en 1992, elle visait à former « une autre génération politique aux valeurs démocratiques, européennes et libérales ». Dès le départ, ce projet fut présenté comme représentant un cadre d'apprentissage et de socialisation de futurs cadres du pays<sup>50</sup>. Or, suite aux nombreuses crises que l'EHU a connues depuis l'arrivée au pouvoir du

48 Si l'Estonie peut se prévaloir depuis quelques années déjà d'un média indépendant, c'est peut-être également parce que ce sont les groupes médiatiques nordiques (Schibsted notamment) qui dirigeaient quelques grands médias en Estonie.

49 Pour une analyse plus fine du transfert occidental du cas de EHU et les transferts qui l'ont affecté, voir Johnson et Tereshkovich (2014).

50 Interview avec un enseignant biélorusse d'EHU à Paris, octobre 2013.

président Alexandre Loukachenko en Biélorussie en 1994 (Lapatniova, 1994), elle fut définitivement fermée par les autorités biélorusses pour des raisons politiques. C'est alors que la Lituanie, devenue entre-temps membre de l'UE, avec l'accord de la direction de l'université, décida de l'accueillir à Vilnius. L'objectif officiel était de permettre à l'université biélorusse de continuer à exister et de préserver son esprit tout en renouvelant son fonctionnement. Il y avait certes derrière cette relocalisation des raisons politiques et d'autres liées à la proximité géographique, mais ces motivations n'expliquent pas tout. De fait, Vilnius apparaît historiquement déjà comme un « milieu transitionnel de refuge » pour l'opposition biélorusse, mais également comme le lieu culturel et intellectuel de l'élite biélorusse<sup>51</sup>. En 1999, des relations avaient été établies entre l'EHU de Minsk et l'université lituanienne Mykolas Romeris à Vilnius. C'est dans ce campus universitaire que l'EHU fut transférée après sa fermeture à Minsk.

Pour fonctionner à Vilnius et faire venir des étudiants dans cette capitale balte, un fonds de stabilité – EHU Trust Fund<sup>52</sup> –, financé en grande partie par la Commission européenne, le Conseil nordique des ministres ainsi que par certains États membres de l'UE dont la Lituanie, fut rapidement mis en place. Même si la majorité des professeurs et étudiants (90 % environ) sont d'origine biélorusse, cette université en exil est désormais inscrite comme une université lituanienne et soumise aux lois imposées aux autres universités européennes.

Si l'idée première de l'EHU consistait à former une future élite biélorusse, nombreux sont les étudiants pour qui étudier à Vilnius apparaît avant tout comme une « échappatoire à l'Ouest », voire une sorte de passerelle ou opportunité permettant de poursuivre des études, de faire un stage ou même de travailler par la suite dans les pays de l'UE. En réalité, beaucoup d'étudiants retournent ensuite chez eux, car même s'ils peuvent effectuer un stage dans les institutions européennes, par exemple, le passeport biélorusse ne leur ouvre pas de droits pour devenir agent contractuel<sup>53</sup>. Nous sommes ici toutefois

51 D'après un de nos interlocuteurs, il existe à ce niveau une longue tradition. L'un des premiers journaux d'opposition biélorusse intitulé « *Notre patrimoine* » (en biélorusse : « *Nasha Niva* »), crée en 1906 et fermé en 1920, a pu reprendre ses activités à Vilnius en 1990, et cela pendant quelques années avant que son bureau éditorial ne fût transféré à Minsk en 1994. Interview avec un enseignant biélorusse d'EHU à Paris, octobre 2013.

52 Site internet de l'EHU, fonds de stabilité : <<http://www.ehustrustfund.org/>>.

53 Discussion informelle avec une ancienne étudiante biélorusse de l'EHU à Paris, mai 2014.

loin de l'objectif premier de cette université, à savoir « former une nouvelle élite démocratique biélorusse ». De fait, même si les diplômés de l'EHU sont reconnus en Biélorussie, trouver un travail dans la fonction publique après l'obtention d'un diplôme en science politique, administration ou politiques publiques, se révèle être pratiquement impossible<sup>54</sup>. Cela s'expliquerait par la méfiance que l'État biélorusse porte envers l'EHU : « Ils considèrent qu'on forme des cadres d'opposition, des futurs révolutionnaires<sup>55</sup>. » Dans la plupart des cas, ces étudiants qui retournent en Biélorussie se dirigent plutôt vers la recherche, les petites et moyennes entreprises, participent aux différents programmes d'éducation et de formation internationaux ou s'engagent dans des ONG internationales. La délocalisation de l'université biélorusse à Vilnius permet, cependant, la transmission et diffusion des connaissances aux étudiants biélorusses selon le modèle de l'enseignement européen, ce qui représentait déjà son but à sa fondation. Mais ce nouveau cadre permet également la socialisation des étudiants biélorusses avec les jeunes lituaniens à Vilnius et avec l'intégration dans la vie d'une capitale européenne.

Le déplacement contextuel de l'université a cependant permis, au-delà du contenu européen enseigné, l'exportation des normes bureaucratiques et du mode de fonctionnement de type européen auxquels l'université biélorusse en exil est désormais soumise. Alors que les deux cas d'études précédents portaient sur des normes « molles », les normes relèvent ici de ce que l'on peut qualifier de normes « dures », c'est-à-dire de procédures de standardisation et de contrôle sur lesquelles la Biélorussie n'a aucune marge de manœuvre. En effet, l'EHU étant désormais officiellement une université lituanienne, ce sont les règles lituaniennes de fonctionnement qui s'y appliquent. Le centre de contrôle de la qualité dans l'enseignement supérieur (SKVC<sup>56</sup>) lituanien a ainsi imposé des restrictions sur les maquettes, le nombre de cursus par an ou le contenu du programme. Alors que l'EHU est codirigée par un Biélorusse et un Lituanien, la majorité du personnel administratif est maintenant d'origine lituanienne. Dix ans après cette relocalisation, même si le cadre dirigeant de l'université continue à déclarer que l'EHU demeure « le seul espoir pour la

54 Entretien avec un enseignant de l'EHU, à Paris, octobre 2013.

55 *Ibid.*

56 L'objectif de ce centre (SKVC), une agence publique indépendante (créé en 1995 par le ministère lituanien de l'Éducation et des Sciences), consiste à « mettre en place une politique d'assurance qualitative externe dans l'enseignement supérieur en Lituanie et contribue au développement des ressources humaines par la création de conditions pour faciliter la libre circulation des personnes ». <<http://www.skvc.lt/en/?id=0>> (notre traduction depuis l'anglais).

société biélorusse » et est « une oasis de la démocratie située à 160 km de la dictature », cette université est de nouveau victime d'une crise, cette fois interne à l'université ayant trait à une gestion jugée « non démocratique » de l'université. Les enseignants de l'EHU dénoncent en effet à la fois la « commercialisation » de l'université et l'oubli de sa mission humanitaire, mais aussi sa « lituanisation » qui détourne l'université de ses obligations envers la société biélorusse. Enfin, les critiques portent surtout sur le style de la gestion verticale de l'université par sa direction (recteur, vice-recteur et manager principal) qui ne se soucie pas de faire circuler l'information sur la prise des décisions. Les enseignants n'hésitent pas à comparer cette gestion autoritaire avec celle de Loukachenko (Lapatniova, 2014).

## Conclusion

Au-delà de ce dernier cas d'étude (adoption de la réglementation lituanienne dans l'administration de l'université biélorusse en exil à Vilnius), les pays Baltes exportent avant tout des normes « molles » vers l'Est. Ces dernières comprennent des pratiques, du savoir-faire que les experts baltes cherchent à partager avec les pays du voisinage oriental de l'UE en tirant principalement des leçons de leur propre expérience du processus de démocratisation et d'eupéanisation engagé dans les années 1990 *via* en particulier l'assistance nordique. L'approche par laquelle cette transmission se fait, est généralement volontaire et n'implique pas de finalité ou d'aboutissement spécifique, ce qui nous conduit à privilégier les termes de « diffusion » et de « socialisation » aux concepts impliquant un processus plus coercitif où un résultat est demandé. En effet, si l'approche historique permet de justifier un certain nombre de raisons concernant l'engagement balte, de nombreux parallèles et liens avec l'action nordique aux pays Baltes des années 1990 permettent de relativiser le transfert balte et d'offrir une alternative à l'évaluation de son impact. Au niveau des acteurs, si les institutions publiques restent fortement impliquées dans la politique de développement et d'assistance envers les pays du Caucase du Sud et de l'Europe orientale, la transmission de l'expertise balte est principalement réalisée sur le plan individuel à l'échelle des conseillers spécialisés. Ces conseillers sont ainsi au cœur de cette chaîne du processus de diffusion<sup>57</sup>.

57 NÕU Nele, *Learning in development cooperation: The case of Estonia*, Mémoire de Master, Université Technologique de Tallinn, Faculté des Sciences Sociales, Institut d'administration publique, Tallinn, 2012, page 54.

Une relation particulière, souvent fondée sur la confiance, permet une véritable circulation des connaissances et une socialisation entre les individus<sup>58</sup>.

Si l'on s'attache, à présent, à la méthode par laquelle la transmission des connaissances se fait, on note que les acteurs baltes mettent très peu de pression sur leurs partenaires. La « formule » choisie semble être celle de « l'offre » et de la « demande »<sup>59</sup> qui reste peu contraignante. Dans ces conditions les relations qu'entretiennent les acteurs baltes avec les représentants des pays du voisinage de l'UE, peuvent être qualifiées à la fois d'horizontales et de verticales. On peut se référer au terme horizontal ou au « transfert par négociation » (Saurugger et Dumoulin, 2010, 19) dans le cas où un certain nombre de projets consistant à former ou partager l'expérience se réalisent sous une forme de partenariat entre acteurs des pays émetteurs et des pays partenaires. Ces derniers participent activement à l'ensemble du processus. L'action des pays baltes reflète toutefois également une forme « douce » ou incitative de « transfert par hiérarchie » si l'on considère qu'il y a par définition une logique de verticalité dans l'action de diffusion des connaissances dans laquelle les acteurs-émetteurs (les Baltes) de l'assistance demeurent dans la position de « maîtres » et les récepteurs (Géorgie, l'Ukraine) dans celle « d'élèves ». Néanmoins, si l'on compare le cas du transfert balte avec celui du transfert nordique dans les années 1990, on observe un réel manque d'incitations et l'absence de moyens financiers afin de faire pression sur les pays du voisinage oriental de l'UE. Cependant, l'action d'assistance que nous avons présentée ne poursuit pas non plus la même finalité qui fut pour les Baltes celle de l'adhésion à l'UE.

## Références bibliographiques

**Andrespok Evelin and Kasekamp Andres** (2012), « Development Cooperation of the Baltic States: A Comparison of the Trajectories of Three New Donor Countries », *Perspectives on European Politics and Society*, vol.13, n° 1, p. 117-130.

- 
- 58 Un certain nombre d'experts ont fait part d'un réel échange avec leurs partenaires, soulignant qu'ils avaient aussi beaucoup à apprendre d'eux, notamment dans la façon dont ces derniers doivent se débrouiller avec le peu de moyens dont ils disposent.
- 59 Interviews avec deux fonctionnaires estoniens du bureau de la politique de développement et de coopération, au MAE, à Tallinn, 2010.

**Alatalu Toomas** (2011), « New Friends of Georgia vs. Friends of Georgia », in **Andres Kasekamp** (ed.), *Estonian Foreign Policy Yearbook 2011*, Estonian Foreign Policy Institute, Tallinn, p. 183-207. <<http://www.evi.ee/lib/valis-pol2011.pdf>>.

**Archer Clive** (1999), « Nordic Swans and Baltic Cygnet », *Cooperation and Conflict*, vol. 34, n° 1, p. 47-71.

**Bayou Céline et Chillaud Matthieu** (2012) (dir.), *Les États baltes en transition. Le retour à l'Europe*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

**Bergman Annika** (2006), « Adjacent Internationalism: The Concept of Solidarity and Post-Cold-war Nordic-Baltic Relations », *Cooperation and Conflict: Journal of the Nordic International Studies Association*, vol. 41, n° 1, p. 73-97.

**Berg Eiki and Ehin Piret** (eds) (2009), *Identity and Foreign Policy. Baltic-Russian Relations and European Integration*, Ashgate, Burlington.

**Campain Marie** (2010), *La genèse du partenariat oriental. Les élites polonaises et la politique étrangère européenne*, thèse de doctorat soutenue à l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

**Dahl Matilda** (2010), « Rituals of Inquisition: European Commission Monitoring of Accession Processes », in **Bengt Jacobsson** (ed.), *The European Union and the Baltic States: Changing Forms of Governance*, New York, Routledge, p. 38-58.

**Delcour Laure** (à paraître), « Lithuania's Hybrid Development Cooperation Policy: Between Adaptation to Europeanisation and Projection of the Transition Experience », in **Ondřej Horký and Simon Lightfoot** (eds), *Beyond Europeanization: A critical review of a decade of development policies of the 'new' Europe*, London, Palgrave.

**Delcour Laure** (2011), *Shaping the Post-Soviet Space? EU Policies and Approaches to Region-Building*, London, Ashgate.

**Delcour Laure and Tulmets Elsa** (2008), *Pioneer Europe? Testing European Foreign Policy in the Neighbourhood*, Baden-Baden, Nomos.

**Delpeuch Thierry** (2008), « Analyse des transferts internationaux de politiques publiques: un état de l'art », *Questions de recherche/Research in Question*, CERI/Science Po. <[www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr27.pdf](http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr27.pdf)>.

**Dezalay Yves** (2004), « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 151-152, p. 5-35.

**Dolowitz David and March David** (2000), « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, vol. 13, n° 1, p. 5-24.

**Galbreath David and Lamoreaux Jeremy** (2007), « Bastion, Beacon or Bridge? Conceptualising the Baltic Logic of the EU's Neighbourhood », *Geopolitics*, vol. 12, n° 1, p. 109-132.

**Galbreath David and Lašas Ainius** (2008), *Continuity and Change in the Baltic Sea region : comparing foreign policies*, Amsterdam, Rodopi.

**Halliday Fred** (1988), « Three Concepts of Internationalism », *International Affairs*, vol. 64, n° 2, p. 187-198.

**Hassenteufel Patrick et de Maillard Jacques** (dir.) (2013), « Convergence, transferts et traduction. Les apports de la comparaison transnationale », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 3.

**Horký Ondřej and Lightfoot Simon** (eds) (2012), « From Aid Recipients to Aid Donors?: Development Policies of Central and Eastern European States », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 13, n° 1.

**Horký Ondřej** (2012), « The Transfer of the Central and Eastern European "Transition Experience" to the South: Myth or Reality? », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 13, n° 1, p. 17-32.

**Jacobsson Bengt** (ed.) (2010), *The European Union and the Baltic States: Changing forms of governance*, New York, Routledge.

**Johnson Mark and Tereshkovich Pavel** (2014), « The Modern University as an Imagined Community: European Dreams and Belarusian Realities », *European Journal of Higher Education*, DOI, London, Routledge, .

**Kasekamp Andres et Pääbo Heiko** (eds) (2006), *Promoting Democratic Values in the Enlarging Europe: The Changing Role of the Baltic States from Importers to Exporters*, EuroCollege, Tartu University Press. <[http://ec.ut.ee/conf06/files/konverents\\_inglisk.pdf](http://ec.ut.ee/conf06/files/konverents_inglisk.pdf)>.

**Kesa Katerina** (2011), « Latvian and Lithuanian Policy in the Eastern Neighbourhood: Between Solidarity and Self-promotion », Prague, *Perspectives*, vol. 19, n° 2, p. 81-100.

**Kesa Katerina** (2012), « The Challenges of Lithuanian and Latvian Policy towards the Eastern Neighbourhood », in **Elsa Tulmets** (ed.) *Identities and Solidarity in Foreign Policy: East Central Europe and the Eastern neighbourhood*, Prague, Institute of International Relations, p. 94-115.

**Kesa Katerina et Tulmets Elsa** (2012), « Les États baltes et le voisinage oriental de l'Union européenne. Une solidarité renouvelée ? », in **Céline Bayou et Matthieu Chillaud** (dir.) *Les États baltes en transition. Le retour à l'Europe*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, p. 221-238.

**Kupatadze Alexander** (2012), « Police Reform in Georgia », *Center for Social Sciences (CSS)*, Tbilissi.

**Lapatniova Alena** (2014), « A 160 km de la dictature »: l'Université européenne des sciences humaines en exil », *Regard sur l'Est*, 19 juin. En ligne: <[http://www.regard-est.com/home/breve\\_contenu.php?id=1522](http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1522)>.

**Made Vahur** (2012), « The Eastern Partnership in Estonian Foreign Policy », in **Elsa Tulmets** (ed.) *Identities and Solidarity in Foreign Policy: East Central Europe and the Eastern Neighbourhood*, Prague, Institute of International Relations (IIR), p. 78-93.

**Sauruger Sabine et Dumoulin Laurence** (dir.) (2010), « Les *policy transfers* en question », *Critique internationale*, n° 48.

**Svensson Jenny** (2010), « Governance through Meditation. EU Twinning in Lithuania », in **Bengt Jacobsson** (ed.), *The European Union and the Baltic States. Changing forms of governance*, New York, Routledge, p. 59-80.

**Thorhallson Baldur** (2006), « The Size of States in the European Union: Theoretical and Conceptual Perspectives », *Journal of European Integration*, vol. 28, n° 1, p. 7-31.

**Tulmets Elsa** (ed.) (2012) *Identities and Solidarity in Foreign Policy: East Central Europe and the Eastern Neighbourhood*, Prague, Institute of International Relations (IIR).

**Werner Michael et Zimmermann Bénédicte** (2003), « Penser l'histoire croisée: entre empirie et réflexivité », *Annales*, n° 2003/1, p. 7-36.

**Katerina Kesa**

*Doctorante au Centre de Recherches Europes-Eurasie (CREE), Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) Paris*

[katerinakesa@yahoo.fr](mailto:katerinakesa@yahoo.fr)